



CONCEPT DE PROTECTION POUR LA REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES AU 06 JUIN 2020 D'ACTIGYM FSG ECUBLENS

La troisième phase d'assouplissement des mesures prises durant l'épidémie de la COVID-19 prend effet le 6 juin 2020 ; l'interdiction de rassemblement dans l'espace public sera assouplie dans le strict respect des règles de distance et d'hygiène et moyennant un traçage des contacts étroits.

Les nouvelles étapes de déconfinement pour les entraînements et activités physiques au sein des organisations de sport autorisent une reprise plus large des activités sportives sous réserve des directives sanitaires et épidémiologiques de l'Office Fédéral de la Santé Publique. Le présent concept s'appuie sur les nouvelles directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Swiss Olympic; il indique la manière dont les entraînements de gymnastique peuvent avoir lieu dans le cadre des mesures de protection générales existantes.

1. Pas de symptôme à l'entraînement

- Un état de santé des gymnastes est effectué à leur arrivée par les moniteurs.
- Tout gymnaste, moniteur ou personne à risque, plus de 65 ans, présentant des symptômes ou souffrant d'une maladie préexistante, n'est pas autorisé à pénétrer dans l'enceinte ni à participer aux entraînements. Il doit rester à la maison voire être isolé. Il doit contacter son médecin et suivre les instructions de ce dernier. Le groupe d'entraînement doit immédiatement être informé des symptômes.
- Les gymnastes appartenant à un groupe à risque, plus de 65 ans ou souffrant d'une maladie préexistante, font l'objet de précautions spécifiques. Ils doivent éviter les lieux de grande affluence. Le choix des installations sportives qu'ils fréquentent relève de leur propre responsabilité.

2. Respect des distances

Arrivée ou départ de la salle de gymnastique

- Les gymnastes et moniteurs privilégient les moyens de transport individuels et évitent, si possible, le covoiturage.
- Les gymnastes et moniteurs accèdent tous à la même heure à l'enceinte d'entraînement et n'arrivent pas plus de 5 minutes en avance par rapport à l'heure de début du cours.
- Les gymnastes et moniteurs arrivent prêts pour l'entraînement. Aucun vestiaire n'est ouvert.
- Les gymnastes et moniteurs respectent scrupuleusement les directives du balisage mis en place par le personnel communal.
- Les gymnastes et moniteurs entrent un à un dans la salle de gymnastique. Ils gardent une distance de 2m avec les autres et renoncent aux poignées de mains. (10m² par gymnaste recommandé en salle).
- Les gymnastes et moniteurs quittent l'enceinte 15 minutes avant la fin de l'heure de l'entraînement habituelle.

Accès aux structures d'entraînement

- Seuls les gymnastes et moniteurs ont accès à l'enceinte d'entraînement. Les parents ou amis n'y sont pas autorisés. Ils attendent dehors en respectant la distance de 2m.

Entraînement/Liste

- Les contacts physiques sont à nouveau autorisés en entraînement.
- Les moniteurs organisent des entraînements par bloc, en strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation, avec des groupes fixes.
- Les moniteurs remplissent obligatoirement une liste de présence avec nom, prénom, heure d'arrivée et de départ des gymnastes pour garantir la traçabilité qui sera transmise à la personne responsable du plan de protection, Roxane Giancamilli.

3. Mesures d'hygiène

Hygiène personnelle

- Avant l'entraînement, les gymnastes et moniteurs doivent se laver les mains ou se les désinfecter.
- Pendant l'entraînement, les gymnastes sont en tenue de sport et ne sont pas pieds nus. Il est obligatoire de se laver ou désinfecter les mains après chaque changement de bloc.
- Après l'entraînement, les gymnastes et moniteurs doivent se laver les mains ou se les désinfecter.

Engins

- Tous les engins de gymnastique utilisés doivent être désinfectés après chaque changement de bloc ou après l'entraînement.
- Les engins à mains personnels doivent être désinfectés à l'entrée de la salle.

Matériel

- Tout le petit matériel utilisé doit être désinfecté après chaque changement de bloc ou après l'entraînement.

Intervention

- Le moniteur a, à sa disposition, du désinfectant, des masques et des gants en cas de besoin.
- Le moniteur n'apporte son aide/soutien actif que lorsque cela est absolument nécessaire et avec les mesures de protection correspondantes.

4. Responsabilité

- Actigym FSG Ecublens est responsable de l'application et du respect du concept de protection.
- Actigym FSG Ecublens est responsable de l'application et du contrôle du bon déroulement du plan de protection de la Commune.
- Les gymnastes, moniteurs, comité et parents sont informés, se montrent solidaires et appliquent les règles des concepts de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.